



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scotia
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right
of Canada, in accordance with the terms and conditions
set out herein, referred to herein or attached hereto, the
goods, services, and construction listed herein and on any
attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Indoor Cycling Bikes	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0100-221970/A	Date 2021-08-24
Client Reference No. - N° de référence du client W0100-22-1970	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-207-11353	
File No. - N° de dossier HAL-1-87040 (207)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Atlantic Daylight Saving Time ADT on - le 2021-10-14 Heure Avancée de l'Atlantique HAA	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Grieve, Bronwen	Buyer Id - Id de l'acheteur hal207
Telephone No. - N° de téléphone (902) 943-2394 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: CFB HALIFAX D216 FLEET FITNESS & SPORTS CENTRE 2588 PROVO WALLIS ST HALIFAX NOVA SCOTIA B3K 5X5 CANADA	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scot
B3J 1T3

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2 BESOIN	3
1.3 COMPTE RENDU	3
1.4 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.5 LOIS APPLICABLES	5
2.6 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	11
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	11
6.2 BESOIN	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	11
6.4 DURÉE DU CONTRAT	11
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6 PAIEMENT	12
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	13
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
6.9 LOIS APPLICABLES	13
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	14
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	14
6.12 CONFORMITÉ	14
6.13 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	14
ANNEXE « A »	15
BESOIN.....	15
ANNEXE « A1 »	19
EVALUATION TECHNIQUE	19
ANNEXE « B »	23
BASE DE PAIEMENT	23
ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	26

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0100-221970/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
ha1207
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	26
ANNEXE « D »	27
DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - LISTE DES ADMINISTRATEURS	27

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada / Réception des soumissions
Travaux publics et services gouvernementaux
1713 Bedford Row
Halifax, NS B3J 1T3

Adresse de courriel pour le service Connexion postal :
TPSGC.RARceptionSoumissionsNE-ARBidReceivingNS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#), ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postal si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

numéro de télécopieur : (902) 496-5016

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (5) jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des

réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Ecosse et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

- Section I : Soumission technique
- Section II : Soumission financière
- Section III : Attestations
- Section IV : Renseignements supplémentaires

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (1 copie papier)

Section II : Offre financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation déterminera si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien et présentées par deux soumissionnaires ou plus qui ne sont pas affiliés au sens utilisé dans la Loi sur la concurrence, L.R.C. (1985), c. C-34. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront admissibles à l'attribution d'un contrat; sinon, toutes les soumissions reçues le seront. Si, à un moment quelconque du processus d'évaluation, on constate, que ce soit en déterminant l'invalidité des attestations, en déterminant que les soumissions sont irrecevables ou que les soumissions ont été retirées par les soumissionnaires, qu'il n'y a plus deux (2) soumissions recevables ou plus avec une attestation valide, alors toutes les soumissions recevables seront admissibles à l'attribution d'un contrat. Le Canada pourrait effectuer la validation des attestations de contenu canadien à tout moment durant le processus d'évaluation, y compris en même temps que d'autres étapes.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir à l'annexe « A1 »

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, DDP destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

5.1.2.1.1 Clause du *Guide des CUA* [A3050T](#) (2020-04-01), Définition du contenu canadien

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2024 inclusivement.

6.4.2 Date de livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 31 mars 2022, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.

6.4.3 Biens optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'**annexe « A »** du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.4.5 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Bronwen Grieve
Titre : Officière d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 1713 Bedford Row
Halifax, NS B3J 1T3
Téléphone : 902-943-2394
Courriel : bronwen.grieve@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe « B », selon un montant total de ____ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A \(2018-06-21\), Conditions générales - biens \(complexité moyenne\)](#);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [B1501C](#) (2018-06-21), Appareillage électrique

Clause du *Guide des CCUA* [B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

6.12 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

ANNEXE « A »

BESOIN

1. Portée

1.1. Objectif

Fournir une quantité de trente-deux (32) bicyclettes d'intérieur pour le remplacement des bicyclettes existantes aux installations de conditionnement physique de la base de Halifax des Forces armées canadiennes.

1.2. Contexte

Les programmes de soutien du personnel (PSP) visent à fournir aux membres des Forces armées canadiennes l'accès à de l'équipement d'entraînement cardiovasculaire sécuritaire, fonctionnel et efficace, assurant ainsi que les membres puissent respecter les exigences concernant les hautes normes de forme physique.

Au fil des dix dernières années, le PSP a fait l'achat de plusieurs modèles de bicyclettes d'intérieur afin de trouver un vélo fiable et bien conçu pouvant accommoder une diversité de personnes. La plupart des bicyclettes ont nécessité un entretien considérable de façon régulière, ce qui représente des coûts et nuit au programme. Les spécifications décrites ci-dessous ont été peaufinées et comprennent des éléments de conception qui réduisent les coûts d'entretien de façon éprouvée, qui simulent fidèlement la sensation d'un vélo de route et qui conviennent au plus grand nombre de personnes.

1.3. Terminologie

Un vélo d'intérieur renvoie à :

Le type de vélo stationnaire pouvant être utilisé à l'intérieur pour les cours de conditionnement physique de groupe.

2. Documents de référence

2.1. Critères techniques obligatoires (Annexe A1)

2.2. Il incombe à l'offrant de procurer/d'obtenir/de fournir tous les documents nécessaires pour prouver le respect des critères techniques obligatoires inscrits dans l'annexe A1 – Evaluation technique.

Soit l'acte de vente de l'usine, la facture du commerce, le catalogue du fabricant, la brochure technique, etc.

3. Exigences techniques obligatoires

3.1. Cadre et dimensions

- 3.1.1. Configuration du cadre en V seulement.
- 3.1.2. Doit être construit en acier soudé, en aluminium de qualité aéronautique ou dans un autre matériel robuste équivalent.
- 3.1.3. Doit convenir aux utilisateurs de 4 pieds et 10 pouces à de 6 pieds et 8 pouces.

- 3.1.4. Longueur : Maximum 54 pouces (134 cm)
- 3.1.5. Largeur : Maximum 28 pouces (71 cm)
- 3.1.6. Capacité de charge : Doit pouvoir supporter les utilisateurs pesant jusqu'à 350 lb.

3.2. Composantes mécaniques

- 3.2.1. Roue d'inertie : Concept de roue arrière seulement.
- 3.2.2. Système de résistance : Doit être une résistance magnétique.
- 3.2.3. Levier de résistance (manette de changement de vitesse) : Le levier doit être fixé sur le guidon ou près de celui-ci.
- 3.2.4. Niveaux de résistance (transmission) : Doit avoir au moins 20 niveaux de résistance.
- 3.2.5. Entraînement : Doit comprendre une courroie d'entraînement en V à tension automatique.
- 3.2.6. Manivelles : Doivent être courbées afin d'accommoder un plus grand nombre d'utilisateurs et de chaussures.
- 3.2.7. Pédales : À deux côtés avec un côté à cale-pied à sangle ajustable et l'autre côté à cale-pied automatique de style SPD.
- 3.2.8. Siège : Ajustement dans les quatre directions.

3.3. Guidon

- 3.3.1. Ajustement dans les quatre directions.
- 3.3.2. Conception continue pour permettre différentes positions des mains.

3.4. Connexion par câble de console

- 3.4.1. Compatibilité avec Bluetooth afin de permettre le téléchargement des données d'entraînement et de communiquer avec les systèmes de projection pour les cours de groupe.

3.5. L'affichage de la console doit comporter les caractéristiques suivantes :

- 3.5.1. Alimenté par piles
- 3.5.2. Affichage immédiat et précis des données d'entraînement
- 3.5.3. La vitesse en tours par minute (tr/min)
- 3.5.4. Puissance en Watts
- 3.5.5. Temps écoulé depuis le début de l'entraînement
- 3.5.6. Distance (parcours)
- 3.5.7. Degré de résistance (transmission)
- 3.5.8. Compatibilité avec le moniteur de fréquence cardiaque
- 3.5.9. Écran rétroéclairé

3.6. Entités diverses

- 3.6.1. Au moins un (1) support à gourde.
- 3.6.2. Doit avoir un plateau pour appareils électroniques.
- 3.6.3. Doit avoir des roues permettant de relever la bicyclette et de la faire rouler pour son transport.
- 3.6.4. Doit être conçu pour un usage commercial, au moins huit (8) heures par jour.

4. Tâches

- 4.1. L'offrant doit livrer la quantité de 32 bicyclettes d'intérieur à l'emplacement suivant :

Centre de conditionnement physique et de sports de la Flotte
Bâtiment D-216, arsenal CSM
2588, rue Provo Wallis
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 5X5

5. Produits livrables et critères d'acceptation

5.1. L'offrant doit s'assurer que les bicyclettes d'intérieur sont assujetties aux garanties **minimales** suivantes :

5.1.1. Cadre : 10 ans

5.1.2. Autres pièces/Pièces ou composantes mécaniques et électriques : 3 ans

5.1.3. Pièces assujetties à l'usure : 90 jours

5.2. L'offrant doit fournir les renseignements suivants :

5.2.1. Les spécifications du fabricant en anglais et en français

5.2.2. Le guide d'utilisateur du fabricant en anglais et en français

5.2.3. La documentation relative à la garantie de l'offrant ou du fabricant

6. Contraintes

6.1. L'offrant doit s'assurer que tous les employés, y compris les conducteurs pour la livraison à la Base des Forces armées canadiennes de Halifax, respectent **strictement** les règles de santé provinciales, notamment la période d'isolement obligatoire (le cas échéant), les protocoles de distanciation physique, la limite du nombre de personnes rassemblées et l'utilisation de masques.

6.2. L'offrant doit planifiée et suivantes :

Périodes de livraison obligatoires
Du lundi au vendredi
De 7 h à 15 h

s'assurer que la livraison est effectuée durant les périodes

À l'exception des jours fériés provinciaux et des jours fériés fédéraux.

7. Soutien à la clientèle

7.1. Le PSP aidera à coordonner les heures de livraison et s'assurera qu'un membre de l'équipe soit disponible pour recevoir la livraison de bicyclettes d'intérieur, en plus d'offrir son assistance pour définir l'endroit exact où chaque bicyclette d'intérieur se situera dans le bâtiment.

7.2. L'inspection finale incombera uniquement au destinataire (PSP) au point de livraison. L'équipement qui échoue l'inspection devra être retourné à l'offrant et remplacé sans frais supplémentaires, y compris tous frais de livraison encourus.

7.3. Le ministère de la Défense nationale (MDN) sera responsable de déterminer les problèmes de fonctionnement, les déficiences ou tout remplacement ou réparation couverts par les périodes

de garantie en cours. À ce moment, une résolution entendue entre l'offrant et le MDN sera approuvée et exécutée.

8. Calendrier et dates de livraison

- 8.1. L'offrant doit s'assurer que toutes les bicyclettes d'intérieur soient reçues au plus tard le 31 mars 2022
- 8.2. La livraison des quantités fermes doit se faire en une seule expédition.
- 8.3. Les commandes de quantités optionnelles seront effectuées au moyen d'une modification au contrat. La quantité minimale d'achat de marchandises optionnelles est de 10 unités par commande.
- 8.4. La date et l'heure de livraison doivent être planifiées avant la livraison. Le manquement de se conformer à cette directive pourrait entraîner le refus de la livraison.
- 8.5. Toutes les livraisons doivent être effectuées à l'adresse suivante :

Installation de maintenance de la Flotte Cape Scott, BFC Halifax
Bâtiment D200, porte 13
2365, rue Provo Wallis
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3K 5X5

- 8.6. Si l'équipement est expédié démontées, l'offrant doit assembler au lieu de livraison.

9. Qualifications de l'entrepreneur

s.o.

ANNEXE « A1 »

EVALUATION TECHNIQUE

Directives

Les soumissionnaires doivent répondre à chacun des critères techniques obligatoires ci-dessous.

Le soumissionnaire doit inclure, si possible, un (1) exemplaire des documents descriptifs de l'article ou des articles offerts qui doivent être suffisamment exhaustifs pour démontrer clairement que le ou les articles respectent chacun des critères techniques obligatoires ci-dessous. Des références à des sites Web ou de l'information non incluse dans la soumission ne seront pas évaluées.

Le soumissionnaire doit commenter ou faire un renvoi au numéro de page et mettre en surbrillance les spécifications dans la brochure ou les fiches techniques pour démontrer qu'il respecte chacun des critères techniques obligatoires.

Le soumissionnaire doit fournir le plus de détails possible pour justifier ses commentaires et ses affirmations en matière de conformité aux spécifications.

REMARQUE : Le gouvernement N'EST PAS tenu de demander des éclaircissements sur les soumissions ou les documents techniques fournis. Le non-respect de l'une ou l'autre des spécifications suivantes rendra la proposition non conforme et celle-ci sera mise de côté définitivement.

Point	Critères techniques obligatoires	Soumissionnaire au numéro de la page de renvoi /Commentaires
3.1.	Cadre et dimensions	
3.1.1.	Configuration du bâti en V seulement.	
3.1.2.	Doit être construit en acier soudé, en aluminium de qualité aéronautique ou dans un autre matériel robuste équivalent.	
3.1.3.	Doit convenir aux utilisateurs de 4 pieds et 10 pouces à 6 pieds et 8 pouces.	
3.1.4.	Longueur : Maximum 54 pouces (134 cm)	
3.1.5.	Largeur : Maximum 28 pouces (71 cm)	

3.1.6.	Capacité de charge : Doit pouvoir supporter les utilisateurs pesant jusqu'à 350 lb.	
3.2.	Composantes mécaniques	
3.2.1.	Roue d'inertie : Concept de roue arrière seulement.	
3.2.2.	Système de résistance : Doit être une résistance magnétique.	
3.2.3.	Levier de résistance (manette de changement de vitesse) : Le levier doit être fixé sur le guidon ou près de celui-ci.	
3.2.4.	Niveaux de résistance (transmission) : Doit avoir au moins 20 niveaux de résistance.	
3.2.5.	Entraînement : Doit comprendre une courroie d'entraînement en V à tension automatique.	
3.2.6.	Manivelles : Doivent être courbées afin d'accommoder un plus grand nombre d'utilisateurs et de chaussures.	
3.2.7.	Pédales : À deux côtés avec un côté à cale-pied à sangle ajustable et l'autre côté à cale-pied automatique de style SPD.	
3.2.8.	Siège : Ajustement dans les quatre directions.	
3.3.	Guidon	
3.3.1.	Ajustement dans les quatre directions.	
3.3.2.	Conception continue pour permettre différentes	

	positions des mains.	
3.4.	Connexion par câble de console	
3.4.1.	Compatibilité avec Bluetooth afin de permettre le téléchargement des données d'entraînement et de communiquer avec les systèmes de projection pour les cours de groupe.	
3.5.	L'affichage de la console doit comporter les caractéristiques suivantes :	
3.5.1.	Alimenté par piles	
3.5.2.	Affichage immédiat et précis des données d'entraînement	
3.5.3.	La vitesse en tours par minute (tr/min)	
3.5.4.	Puissance en Watts	
3.5.5.	Temps écoulé depuis le début de l'entraînement	
3.5.6.	Distance (parcours)	
3.5.7.	Degré de résistance (transmission)	
3.5.8.	Compatibilité avec le moniteur de fréquence cardiaque	
3.5.9.	Écran rétroéclairé	
3.6.	Entités diverses	
3.6.1.	Au moins un (1) support à gourde.	
3.6.2.	Doit avoir un plateau pour appareils	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0100-221970/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
ha1207
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	électroniques.	
3.6.3.	Doit avoir des roues permettant de relever la bicyclette et de la faire rouler pour son transport.	
3.6.4.	3.6.4. Doit être conçu pour un usage commercial, au moins huit (8) heures par jour.	

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Les soumissionnaires doivent présenter des prix unitaires fermes pour chacun des articles énumérés ci-dessous afin d'être retenus pour la suite du processus d'approvisionnement. Une soumission financière qui ne traite que d'une partie du besoin sera déclarée irrecevable.

Les prix doivent être en dollars canadiens, taxes applicables en sus, taxes d'accise et droits de douane canadiens compris.

Les prix proposés doivent comprendre tous les coûts de livraison.

Aucuns autres frais ne seront admis.

Remarque : Dans le tableau 2 et 3, Qté = estimé pour la quantité. Ce ne sont que des estimations aux fins d'évaluation et réels pour les quantités peuvent varier en fonction des exigences opérationnelles.

Tableau 1 : Besoin ferme

Article	Description	Unite de distribution	Qté (A)	Prix unitaire (B)	Prix calculé (C = A x B)
1.	Vélo d'intérieur (vélo stationnaire)	Chacun	32		
2.	Garantie de la cadre: au moins 10 ans	LOT	1		
3.	Garantie des autres pièces/Pièces ou composantes mécaniques et électriques : au moins 3 ans	LOT	1		
4.	Garantie des pièces assujetties à l'usure : au moins 90 jours	LOT	1		
Sous-total (TPS / TVH non comprises)					

Tableau 2: Besoin optionnel – 1 avril 2022 a 31 mars 2023

Article	Description	Unite de distribution	Qté (A)	Prix unitaire (B)	Prix calculé (C = A x B)
1	Vélo d'intérieur (vélo stationnaire)	Chacun	32		
2	Garantie de la cadre: au moins 10 ans	LOT	1		
3	Garantie des autres pièces/Pièces ou composantes mécaniques et électriques : au moins 3 ans	LOT	1		
4	Garantie des pièces assujetties à l'usure : au moins 90 jours	LOT	1		
Sous-total (TPS / TVH non comprises)					

Tableau 3: Besoin optionnel – 1 avril 2023 a 31 mars 2024

Article	Description	Unite de distribution	Qté (A)	Prix unitaire (B)	Prix calculé (C = A x B)
1	Vélo d'intérieur (vélo stationnaire)	Chacun	32		
2	Garantie de la cadre: au moins 10 ans	LOT	1		
3	Garantie des autres pièces/Pièces ou composantes mécaniques et électriques : au moins 3 ans	LOT	1		
4	Garantie des pièces assujetties à l'usure : au moins 90 jours	LOT	1		
Sous-total (TPS / TVH non comprises)					

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0100-221970/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
ha1207
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Tableau 4: Prix évalué total

Description	Total
Tableau 1 Sous-total	
Tableau 2 Sous-total	
Tableau 3 Sous-total	
Prix évalué total (Tableau 1+2+3) (TPS / TVH non comprises)	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0100-221970/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
ha1207
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

ANNEXE « D »

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - LISTE DES ADMINISTRATEURS

Veillez fournir la liste des noms des entités suivantes, en fonction du caractère de propriété de l'entreprise

1. Pour une société - chaque membre du conseil d'administration du soumissionnaire;

2. Pour une société en commandite, un partenariat ou une société en commandite - les noms de tous les partenaires actuels; pour une société - chaque membre du conseil d'administration du soumissionnaire;

3. Pour une entreprise individuelle ou une personne faisant affaire sous un nom d'entreprise - le nom du propriétaire unique ou de la personne;

4. Dans le cas d'une coentreprise - Pour une coentreprise - les noms de tous les membres actuels de la coentreprise;

5. Pour un individu - le nom complet de la personne
